

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 04 juin 2007 portant création du D.I.U ORTHOPEDIE-DENTO-CRANIO-MAXILLO-FACIALE modifié par les arrêtés du 02 juin 2008, du 07 avril 2014 et du 08 juin 2015,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2017-2018, un jury d'examen pour le D.I.U ORTHOPEDIE DENTO-CRANIO-MAXILLO-FACIALE (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année).

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur GOUDOT Patrick (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Chloé BERTOLUS (PU-PH)

Docteur Catherine AUCLAIR (enseignant)

Docteur Jean-Baptiste KERBRAT (enseignant)

Docteur Thomas SCHOUMAN (Praticien attaché)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 30 mai 2018

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU